

CODE DE CONDUITE DES FOURNISSEURS (V3)

En accord avec notre travail et nos valeurs, TRÓCAIRE s'engage en faveur d'un approvisionnement responsable en biens, travaux ou services. Ce code de conduite des fournisseurs définit nos attentes en matière de comportement des fournisseurs en matière de droits du travail et des droits de l'homme, de santé et de sécurité au travail, de durabilité de l'environnement, de sauvegarde et de toute autre pratique déontologique.

A. OBJET ET PORTÉE

Ce code s'inspire des normes internationales en matière de respect des droits de l'homme, de la sauvegarde et de la responsabilité sociale et environnementale auxquelles TRÓCAIRE s'est engagé, y compris des principes du [Pacte Mondial des Nations Unies](#), [Loi Britannique sur l'Esclavage Moderne de 2015](#) et les [Normes de Sauvegarde de Trócaire](#).

TRÓCAIRE prendra au sérieux les violations alléguées avec ce code de conduite et rechercher d'autres sources où le comportement des fournisseurs viole manifestement ce Code et il n'y a pas de volonté de traiter le non-respect dans un délai raisonnable.



Le terme « fournisseur » utilisé dans ce code fait référence aux fournisseurs, entrepreneurs, consultants, agents et d'autres fournisseurs de biens et services qui font, ou cherchent à faire des affaires avec TRÓCAIRE. **On s'attend à ce que les fournisseurs appliquent des niveaux de conformité similaires à leurs propres fournisseurs et sous-traitants avec lesquels ils travaillent pour fournir des biens, des travaux ou des services à TRÓCAIRE.**

Ces principes font partie du processus de sélection des fournisseurs et sont soumis à une surveillance continue. Lorsqu'il existe une relation préexistante avec un fournisseur, les exigences de ce code s'ajoutent et ne remplacent en aucun cas un accord juridique ou contractuel entre le fournisseur et TRÓCAIRE.

B. BUSINESS CONDUCT STANDARDS

- Droits de l'Homme** - TRÓCAIRE attend de tous ses fournisseurs qu'ils respectent la protection des droits de l'homme proclamés sur le plan international et s'assurent qu'ils ne se rendent pas complices de violations des droits de l'homme. TRÓCAIRE recherchera d'autres sources dans lesquelles la conduite des fournisseurs viole manifestement les droits humains fondamentaux de quiconque, et il n'y a aucune volonté de remédier à la situation dans un délai raisonnable.
- Travail** - TRÓCAIRE attend de tous ses fournisseurs qu'ils adhèrent aux principes suivants:

- L'emploi est librement choisi et il n'y a pas de travail pénitentiaire forcé, soumis à la traite, sous contrainte ou involontaire;
 - Travail des enfants, tel que défini dans la Convention de 1973 de l'Organisation internationale du Travail sur l'âge minimum, ne doit pas être utilisé;
 - Les biens et services achetés sont produits et développés dans des conditions n'impliquant pas de violence physique, de harcèlement verbal ou sexuel, ni d'exploitation de personnes, y compris, sans toutefois s'y limiter, les enfants, les femmes et les minorités;
 - Les droits du personnel à la liberté d'association et à la négociation collective sont respectés;
 - Les salaires payés sont suffisants pour couvrir le coût d'une vie raisonnable;
 - Les heures de travail ne sont pas excessives;
 - Les conditions de travail sont sûres et hygiéniques.
 - Aucune discrimination n'est exercée en matière d'emploi et de profession;
 - Un emploi régulier est fourni;
 - Aucun traitement dur ou inhumain du personnel n'est toléré; et
 - Les lois locales du travail ont été respectées.
3. **Sauvegarde** - TRÓCAIRE croit en la dignité intrinsèque de chaque personne, célèbre la différence et vise à créer des relations de respect mutuel dans lesquelles les droits et la dignité de chaque personne sont respectés. Trócaire s'engage à protéger les enfants (toute personne de moins de 18 ans) et les adultes (qui peuvent être vulnérables) contre toute forme d'exploitation, d'abus ou de harcèlement. Tout fournisseur, entrepreneur ou sous-traitant travaillant pour, ou au nom de, Trócaire doit partager cet engagement et respecter Normes de Sauvegarde de Trócaire
4. **Environnement** - TRÓCAIRE s'engage à réduire sa dépendance vis-à-vis de ressources finies et rares et à minimiser l'impact de ses activités sur l'environnement, y compris de sa chaîne logistique. À cette fin, TRÓCAIRE attend de tous ses fournisseurs qu'ils se conforment à la législation en vigueur et aux exigences légales, et qu'ils démontrent leur engagement à respecter les normes suivantes:
- Changement climatique - réduire les opérations associées aux émissions de gaz à effet de serre (GES) ;
 - Déchets - à adopter des politiques visant à réduire la pollution et réduire la production de déchets, et à réutiliser et à recycler;
 - Énergie - à réduire la consommation d'énergie et où il y a une possible utilisation des ressources renouvelables;
 - Transports et déplacements - rechercher des systèmes de transport efficaces pour les déplacements du personnel et le transport des produits et services.
 - Conservation - afin de minimiser l'impact des opérations sur la faune, la flore et les terres afin de préserver la biodiversité et les habitats, y compris l'approvisionnement durable en bois et en produits forestiers;
 - Eau - Gérer efficacement l'utilisation de l'eau et minimiser son impact sur les sources d'eau.
 - Terre - respecter les droits au régime foncier des communautés locales et des peuples autochtones concernés par ses opérations, y compris l'approvisionnement en matières premières.
5. **Éthique** - TRÓCAIRE va chercher un autre fournisseur de si impliqué dans les suivantes activités:
- Fabrication ou vente d'armes;
 - Production et vente de tabac;

- Production, publication ou diffusion de divertissements pour adultes;
- Les activités qui violent les droits de l'homme fondamentaux tels qu'énoncés dans la Charte internationale des droits ;
- Industries d'extraction;
- Participation, collusion ou achat de bois issu d'exploitations forestières illégales;
- L'engagement politique ou des activités qui pourraient compromettre l'indépendance de Trocaire;
- Participer activement à miner les politiques publiques pour lutter contre le changement climatique ou influencer la poursuite de l'expansion de l'utilisation des fossiles combustibles ;
- Importation et / ou vente de produits israéliens de colonisation.

6. Parties Restreintes et Refusées - Du point de vue de la diligence raisonnable, Trocaire s'engage à effectuer les contrôles nécessaires pour nous assurer de ne pas engager et / ou fournir un soutien matériel ou financier aux sociétés ou personnes apparaissant sur les listes de sanctions publiées, y compris les terroristes et les autres parties bloquées.

7. Conflit d'Intérêts - Les fournisseurs sont tenus de déclarer tout conflit d'intérêts réel ou perceptible avant, pendant ou après l'engagement.

8. Protection des Données - Trocaire se conforme et attend des fournisseurs qu'ils se conforment aux lois applicables en matière de protection des données, à savoir toutes les lois et réglementations applicables relatives au traitement des données à caractère personnel et à la vie privée, y compris les lois sur la protection des données de 1998 et 2003, le règlement général 2016/679 sur la protection des données (GDPR) et d'autres textes d'application.

C. CONFORMITÉ

TRÓCAIRE attend de tous ses fournisseurs à adhérer aux normes énoncées dans le présent Code de conduite des fournisseurs et à toutes les lois et réglementations en vigueur dans le pays concerné de fonctionnement. Là où il y a une différence entre nos normes et les exigences légales, la plus stricte des deux s'appliquera. Les fournisseurs doivent disposer de systèmes appropriés pour ce faire, y compris un moyen de signalement confidentiel des préoccupations relatives à un comportement contraire à l'éthique ou à une méconduite et un mécanisme pour traiter les problèmes éventuels.

TRÓCAIRE demande à ses fournisseurs, ou à tout tiers autorisé, d'être ouverts et transparents au sujet de leurs chaînes d'approvisionnement et de fournir toute information demandée afin de nous permettre d'évaluer les normes de travail, environnementales et éthiques dans ces chaînes d'approvisionnement et de vérifier le respect des normes en vigueur dans ce Code. En cas de non-respect des exigences du présent code par les fournisseurs, TRÓCAIRE se réserve le droit de mettre fin à toute relation contractuelle.



Pour toute question spécifique sur ce document, veuillez envoyer un courrier électronique à info@trocaire.org.